

Le tajdîd ou « renouveau » de la pensée islamique chez le cheikh Ahmed el-Alâwî (1867-1934)

Aux fondements de l'idjtihâd chez un réformateur maghrébin du XX^e siècle

Issam Toualbi-Thaâlibî

*Professeur d'Histoire du droit et des institutions islamiques Directeur de
la Chaire Unesco Emir Abdelkader pour les Droits de l'Homme et la
Culture de Paix, Université d'Alger I*

“L'essence de la religion est immuable à toutes les époques;
ce qui change, ce sont les lois selon les époques et les intérêts
des êtres humains.”

Cheikh el-Alâwî, *Les Dix réponses*, chap. 24

Lors de sa 37^e Conférence générale tenue à Paris au mois de novembre 2013, l'Unesco proclamait comme célébration à caractère universel le «100^e anniversaire de la fondation de l'ordre soufi alawî : une école pour la tolérance et la convivialité interreligieuse.» L'organisation onusienne motiva sa résolution par le fait que « le Cheikh al-Alawî [avait] fait de la promotion du dialogue interreligieux sa priorité [...] en mis[ant] sur la fraternité aimante des hommes [et en] invit[ant] à ne pas s'enfermer dans une religiosité frileuse. »¹

Bien avant l'Unesco, l'essayiste français Augustin Berque (1936) avait opportunément noté le caractère « moderniste » de la pensée de l'érudit algérien. « Pour Ben Aliwa, écrit-il en substance, les Livres sacrés sont de sens multiples, les interprétations doivent varier de génération à génération et les dogmes évoluent comme les hommes, tout en restant identiques dans leur substance éternelle. Nous sommes, on le voit, en plein modernisme.»² Nous retrouvons, à quelques nuances près, le même constat chez la quasi-totalité des orientalistes et auteurs occidentaux à s'être intéressés de près à l'œuvre du cheikh el-Alâwî, à l'instar de M. Lings³, de F. Schuon⁴, de M. Valsan⁵, de J. Cartigny⁶ et, plus récemment, de M. Chabry, de J. Gonzalez⁷ et de l'islamologue E. Geoffroy⁸.

Combien même l'ensemble de ces auteurs s'accorde sur l'existence d'un *tajdîd* ou « renouveau de l'islam » véhiculé par la pensée du cheikh el-Alâwî, il nous reste cependant à

¹ Rapport du Conseil exécutif de l'Unesco, document 191 EX / 32. INF, 17 avril 2013, p. 2.

² Berque Augustin, « Un mystique moderniste, le cheikh Benalioua », *Revue africaine*, t.VII, 1936.

³ Lings Martin, *Un Saint Soufi du 20^{ème} siècle*, T.F., Le Seuil, 1990.

⁴ Schuon Frithjof, « Rahimahu Allah », *Cahiers du Sud*, Paris, août-sept. 1935.

⁵ Valsan Michel, « Sur le cheikh al-Alawî », *Études traditionnelles*, 1968.

⁶ Cartigny Johan, *Documents et Témoignages*, Les Amis de l'Islam, Paris, 1984.

⁷ Chabry M. et Gonzalez J., *Sagesse céleste*, Paris, La Caravane, 2007.

⁸ Geoffroy Eric, *Cheikh Ahmed al-Alâwî: vificateur de la voie soufie*, Paris, Albouraq, 2021.

nous interroger sur les fondements de cet *idjtibâd* ou réinterprétation des textes scripturaires musulmans préconisé par le penseur algérien ? Quelle est l'autorité savante qu'il considère habilitée à pratiquer la *jurisprudence* ou effort d'adaptation du corpus islamique à l'époque moderne ? Quelle place accorde-t-il aux principes universels des droits de l'homme tels que la liberté religieuse ou l'égalité des genres ? Sans être exhaustives, ce sont ici quelques interrogations autour desquelles s'articulera notre intervention.